

des Princes &c. Janvier 1738. 25

amortit & annulle au profit de S. M., & à la décharge de Mr. Olivier, Receveur Général de la Chambre de Justice, tous les Contrats de Rente sur l'Hôtel de Ville de Paris, Quittances de Finances d'Offices supprimés, & autres semblables effets remis entre les mains de Mr. Olivier, & à lui donnés en payement des Terres de la Chambre de Justice, ou par forme de Consignation sur lesdites Terres.

Arrêts.

Le second Arrêt défend sous les peines ordinaires, l'entrée dans le Royaume d'un ouvrage imprimé qui a pour titre : *Histoire de la Constitution Unigenitus*, par Messire Pierre-François Laffiteau, Evêque de Sisteron, ci-devant chargé des affaires du Roi auprès du St. Siege, Tome I., à Florence chez Joseph Manni, Imprimeur-Libraire 1737.

Le troisième Arrêt du Conseil d'Etat également émané sur un ouvrage qui regarde la Constitution *Unigenitus*, porte ce qui suit ;

LE Roi étant informé qu'il se répand dans le public quelques Exemplaires d'un Ouvrage imprimé sans nom d'Imprimeur, sans Privilège ni permission, sous le titre d'Instruction Pastorale de Mr. l'Evêque Duc de Laon &c., sur l'autorité que Jesus-Christ a donnée à son Eglise du 20. Avril 1737., dont la simple lecture fait voir, que soit par l'affectation avec laquelle on entreprend d'y renouveler ces disputes dangereuses sur les limites des deux Puissances, que Sa Majesté a crû de voir étouffer dès leur naissance, soit par des comparaisons & des applications qui paroissent aussi odieuses que téméraires, cet Ouvrage merite une attention encore plus sérieuse que les differens Ecrits qui ont paru jusqu'ici sous le même nom : S. M. auroit jugé à propos de le faire examiner par des Personnes dignes